



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 22 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Gouvernement engage un plan d'actions pour soutenir
la démographie médicale en région Centre-Val-de-Loire**

Le Gouvernement, les parlementaires et les élus locaux dressent un constat unanime : la région Centre-Val-de-Loire souffre dans la quasi-totalité de ses territoires d'un manque criant de médecins.

La densité y est de 350 médecins pour 100 000 habitants soit la plus basse de France. La situation est particulièrement préoccupante en médecine générale, spécialité dans laquelle la densité est de 98 médecins pour 100 000 habitants contre 124 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale.

Les conséquences de cette pénurie, induite par des années de numérisation, sont délétères pour l'accès aux soins puisque 500 000 habitants n'ont pas déclaré de médecin traitant. Cela représente 1 habitant sur 5, y compris dans les grandes agglomérations comme Dreux, Montargis et Orléans. Sans agir, les perspectives ne seraient guère plus favorables en raison des nombreux départs à la retraite attendus dans les années à venir puisque 35% des médecins généralistes ont plus de 60 ans.

Cette situation appelle une réaction forte de l'Etat comme des collectivités territoriales pour doter la région à court et moyen terme de ressources médicales suffisantes pour répondre aux besoins de santé des citoyens en proximité.

A l'occasion d'une rencontre aujourd'hui à Matignon avec une délégation d'élus composée du président du conseil régional, de parlementaires, de présidents de conseil départemental et de maires, le Premier ministre, en présence du Ministre des Solidarités et de la Santé et la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a présenté le plan d'actions du Gouvernement.

La première série de mesures concerne le renforcement de l'appareil de formation médicale qui est unanimement considéré comme sous-dimensionné. Le nombre d'étudiants en médecine fixé à 300 est insuffisant pour répondre aux besoins du système de santé, d'autant que près de 75% d'entre eux décident ensuite d'exercer dans une autre région.

Afin d'augmenter les capacités d'accueil, le Premier ministre a fixé comme objectif le renforcement de la dimension universitaire du site d'Orléans en s'appuyant sur le centre hospitalier régional. Il a annoncé saisir l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale de l'enseignement supérieur dès cette semaine pour définir les voies de la reconnaissance d'un deuxième site de formation médicale en région Centre-Val-de-Loire. Les conclusions sont attendues pour fin mars.

Sans attendre la mise en place d'une capacité de formation sur l'ensemble des cycles d'études médicales, et dans le but de mieux répartir la formation des étudiants sur le territoire régional, la première année de médecine (parcours d'accès spécifique santé) de l'université de Tours pourra être suivie sur le site d'Orléans par visio-conférence dès la prochaine rentrée universitaire.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année de médecine sera porté dès 2022 à 350, et le nombre d'internes à 300 en 2022 et 350 dès 2023.

Ces mesures s'ajoutent à celle déjà annoncée par le Premier ministre le 2 décembre concernant la création d'une faculté d'odontologie de 28 places à la rentrée 2022. La mise en œuvre de cette décision attendue de longue date est en cours avec le soutien d'une mission d'accompagnement qui s'appuie sur l'inspection générale de l'enseignement supérieur.

La seconde série de mesures concerne le renforcement immédiat de l'offre de soins dans les territoires de la région avec notamment l'expérimentation d'un accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes, le renforcement des hôpitaux de proximité, l'augmentation du nombre d'infirmiers formés de près de 25%, ou le doublement du nombre d'infirmiers en pratique avancée (IPA) formés.

Avec ce plan d'actions, le Gouvernement mobilise tous les leviers pour soutenir la présence médicale dans les territoires de la région Centre-Val-de-Loire. Un point d'avancement sera réalisé début avril pour déterminer les modalités de mise en œuvre proposées par la mission d'inspection.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr